

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE **CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017**

DIVISION DES FINANCES

Il est procédé à la présentation du Budget Supplémentaire 2017.

Le compte administratif et l'affectation en résultant ont été votés.

Il convient désormais de reprendre ces résultats dans la première décision modificative qui suit ces décisions.

Le projet de budget supplémentaire s'équilibre à 2 240 955€ en section de fonctionnement et à 3 421 362€ en section d'investissement (2 546 640€ de besoin de financement + 126 346€ de reports + 748 376€).

1- Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général s'élèvent à 664 486€, dont 516 315€ de maintenance de bâtiments publics dont 50 000€ inscrits suite aux sinistres des Dojo (incendie de véhicules), H. Boucher et L. Lagrange (tempête).

Le chapitre « atténuation de charges » correspond à la somme perçue tous les mois depuis janvier 2017, soit 11 716€ dans le cadre de la dotation forfaitaire qu'il conviendra de rembourser puisque la ville ne perçoit plus de DGF.

Les autres charges de gestion courante se montent à 195 296€ dont 158 902€ de subvention au CCAS afin de fixer celle-ci à un total de 1 068 190€. La somme de 6 500€ est inscrite afin de pouvoir passer les créances admises en non-valeur ou éteintes. Le montant de 7 274€ est inscrit afin de régler le solde du CAPS pour l'exercice 2016 et une convention avec la MAM présentera une subvention de 1 200€.

Les charges financières s'élèvent à 5 000€ afin de tenir compte des ICNE.

Les charges exceptionnelles atteignent la somme de 34 800€ dont 13 500€ pour la subvention au budget annexe du Transport afin de couvrir des dépenses nouvelles.

En dépenses imprévues la somme de 811 000€ est inscrite. La somme non mandatée pourra être reprise dans l'excédent 2017 dans le cadre du BP 2018.

Les opérations d'ordre, hors prélèvement, s'élèvent à 5 000€.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont pour l'essentiel :

- l'excédent de fonctionnement 2016 : 2 105 904€
- un complément de la contribution de la part de la Métropole pour la taxe d'aménagement à 48 566€
- une attribution complémentaire de 130 160€ de la dotation de solidarité communautaire dont 76 407€ au titre de l'enseignement artistique du CRD
- un supplément de la DSU de 59 085€
- une diminution de 9 700€ de la subvention dans le cadre de la Politique de la Ville
- une baisse de 70 000€ des centimes due à la participation au redressement des comptes publics dans le cadre de l'évolution de la DGF suite au projet de loi de finances 2017
- une diminution de la dotation unique des compensations spécifiques à la TP de 23 000€ par rapport aux prévisions.

2- Les recettes d'investissement

Hors le prélèvement issu de la section de fonctionnement (466 792€) et l'apurement du besoin de financement constaté lors de l'affectation des résultats 2016 (2 546 640 €), il y a les opérations d'ordre budgétaire d'un montant de 5 000€ correspondant aux dotations aux amortissements et une aide de la part du Département de 12 653€ avec un taux de subvention en fonction de l'IET 2017 (l'indice d'équité territoriale) à 20 % pour la réalisation de l'anneau cycliste Antonin Magne.

3- Les dépenses d'investissement

Au chapitre 20 la somme de 19 605€ est inscrite correspondant au module ALSH, au Portail Famille et à l'achat du logiciel permettant la prise de rendez-vous en ligne des cartes nationales et passeports.

Au chapitre 21 il est inscrit 1 593 876€ pour financer notamment :

- L'achat de 3 caméras dans le cadre de la vidéo protection : 30 000 €
- L'anneau cycliste A. MAGNE : 56 855€ comprenant le marquage du parking, les travaux d'enrobé et les buts de hand et de basket
- L'étude pour la réalisation de façade du groupe Picasso : 30 000€
- Des travaux d'accessibilité tout corps d'état : 30 000€
- Aménagement du terrain pour futur parking C. Levillain : 65 000€
- Achat de gradins rétractables pour l'avant-scène : 74 000€
- Changement de 2 portes de secours à A. Delaune : 15 000€
- Achat du Terrain « France Telecom » : 105 000€
- La somme de 1 003 005€ est inscrite en autres bâtiments publics.

Au chapitre 23 il est inscrit 1 332 353 € pour financer principalement :

- Le complément de l'extension de la crèche Lilibulle pour 11 300€
- Le parc Urbain pour 918 417€ TTC, maîtrise d'œuvre et seuil de tolérance compris

- La salle de remise en forme pour 397 176€ TTC comprenant les travaux, le matériel, le seuil de tolérance et la maîtrise d'œuvre.

En dépenses imprévues d'investissement est inscrite la somme de 193 200€.

Le Conseil doit également se prononcer sur une décision modificative n°1 du budget annexe transports. Des dépenses nouvelles en fonctionnement pour 13 500€ correspondant à :

- Changement de pneus et révision de l'éthylotest du bus
- Ajout de la somme de 10 000€ en frais de personnel afin d'assurer la refacturation par la Ville sur le budget transport
- Un complément de location de bus dans le cadre de la fête des sports.

Une subvention complémentaire est inscrite pour couvrir ces dépenses.

Le solde de la subvention de fonctionnement pour 2017 pour l'association des retraités municipaux est soumis au Conseil. La délibération qui suit, concerne une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour un montant de 300 000 € pour des travaux de réhabilitation thermique sur le Parc Diderot. La trésorerie a présenté plusieurs demandes de créances irrécouvrables pour les exercices 2013, 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 2 377 € 88 invoquant pour ces titres, un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire par décisions du tribunal des 3,10 et 13 février 2017. La trésorerie a également formulé une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 5 713,40 euros. Le bail de la Trésorerie située Place de la République à Grand-Couronne venant à expiration le 30 avril 2017, il est soumis au Conseil son renouvellement pour une durée de 9 ans.

ADMINISTRATION GENERALE

Les deux conventions suivantes sont à l'ordre du jour :

- La première avec la Métropole Rouen Normandie : concernant le versement d'une subvention pour l'action « Coordinateur de projets à l'insertion socio-professionnelle et la prévention santé ».
- La seconde avec Education et formation : relative à la réalisation de travaux d'aménagements d'espaces publics collectifs à la RPA « Eugénie Cotton » pendant la période du 27/11 au 21/12/2017.

Il est proposé au Conseil de valider la programmation initiale 2017 des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville. D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et d'inscrire les subventions obtenues.

CULTURE/ENSEIGNEMENT/PATRIMOINE

Cinq délibérations concernent l'application de tarifs pour les objets suivants :

- 1°) - Ateliers culturels à partir du 1^{er} septembre 2017.
- 2°) - Location de l'Avant-Scène pour 2017/2018.
- 3°) - Spectacle pour la saison culturelle 2017/2018.

4°) - Tarif réduit pour les détenteurs du Pass Chant d'Elles pour le spectacle d'Adelys du vendredi 24/11/2017.

5°) - Accueil périscolaires à partir du 1^{er} janvier 2018 et conditions d'inscriptions.

RESSOURCES HUMAINES

Pour assurer le fonctionnement du service ENSEIGNEMENT il est fait appel à des fonctionnaires de l'Éducation Nationale et plus précisément des enseignants qui sont rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires. Actualisation avec l'augmentation du point d'indice.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est nécessaire de créer ces emplois permanents en raison des missions liées aux différents cadres d'emplois et aussi pour les besoins permanents des services concernés permettant ainsi de pérenniser les agents sur les postes.

À compter du 1^{er} juillet 2017, 2 emplois permanents à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B sur le grade d'Éducateur des APS seront créés. Les agents sont intégrés en qualité d'agents stagiaires suite à la réussite des épreuves des sélections professionnelles organisées par le centre de gestion de la seime maritime et ce dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire.

À compter du 1^{er} juillet 2017, 4 emplois permanents à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C sur les grades d'adjoint technique territorial et d'adjoint d'animation territorial seront créés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec la Ville de BIHOREL une convention de mise à disposition pour 1 Adjoint d'animation territorial à temps complet du service VIE ASSOCIATIVE SPORTS.

Une délibération est proposée pour le service civique qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée et à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale.

Il sera recruté au titre de 2017-2018 un animateur ludothèque qui aura pour activités principales d'animer la ludothèque et d'assurer des interventions à l'extérieur (manifestations de la Ville, école, RPA, ...).

Pour le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juillet 2017, sera supprimé :

- 1 emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B du grade suivant : Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

Et sera créé :

- 1 emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique B sur le grade principal de 2^{ème} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Ce changement s'inscrit dans le cadre d'une intégration directe sollicitée par l'agent lui permettant ainsi d'intégrer la filière administrative et qui de fait permet une concordance avec ses fonctions occupées, à savoir responsable de division CULTURE ENSEIGNEMENT.

La délibération suivante est pour la suppression de 23 postes à compter du 1^{er} juillet 2017 à temps complet et la création de 23 postes à temps complet dans le cadre des avancements de grade pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées par l'ensemble des agents des services de la collectivité.

Une délibération est proposée à l'assemblée pour actualiser le temps partiel qui constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat d'accompagnement dans l'emploi il est proposé la création de 4 postes de contrat d'accompagnement à l'emploi.

Ne pouvant plus recruter pour le moment de contrat emploi d'avenir, il convient donc de supprimer le poste créé au conseil municipal du 13 mars 2017.

Enfin, une délibération fixe les conditions d'inscription et les règles d'annulation à la restauration ainsi que les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018.

DIVISION JUMELAGE

Dans le cadre du 49^{ème} anniversaire de jumelage, un tarif est fixé pour la participation des familles aux frais de transport en avion pour le voyage à Velten qui se déroulera du 27 au 30 octobre 2017.

DIVISION SPORT/POPULATION/VIE ASSOCIATIVE

Quatre conventions sont à l'ordre du jour :

- Avec la Caisse d'Allocations Familiales : elle détermine les conditions d'interventions et de consultation des données allocataires par le partenaire (Cdap) applicable à la Caisse Centrale et au multi-accueil Lilibulle du 1^{er} juillet 2017 au 1^{er} juillet 2018.
- Avec le Grand-Couronne Gymnique et les Requins Couronnais : pour une subvention versée à ces deux clubs supérieure à 23 000 euros pour l'année 2017.
- Avec l'association les P'tits loulous : pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 1 200 € pour l'année 2017 et pour une durée de trois ans supplémentaire (2018,2019 et 2020).

Deux subventions exceptionnelles sont proposées :

- Au Cyclo Sport Couronne Moulineaux : pour l'organisation d'un critérium Départemental.
- Au Grand-Couronne Football club : pour l'achat d'une machine à laver et d'un sèche-linge.

Des subventions de fonctionnement aux associations couronnaises pour 2017 sont également à l'ordre du jour.

Cinq tarifs sont également soumis au Conseil :

- Animation Loisirs pour la saison 2017/2018.
- Centre aquatique 2017/2018.
- Location des salles aux Grand-Couronnais.
- Location des salles aux extérieurs.
- Location de marabout.

DIVISION TECHNIQUE/URBANISME

Une cession doit intervenir au bénéfice de M. et Mme Hasan YILMAZ, ou à toute raison sociale se substituant à eux-mêmes, la parcelle de terrain située rue du Bon Marais à Grand-Couronne, représentant une superficie approximative de 3 180 m². Le Conseil autorise M. Le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

Enfin pour terminer cette séance, quatre projets peuvent être éligibles au Fonds de soutien aux Investissements communaux auprès de la Métropole Rouen-Normandie. Une délibération est proposée pour solliciter le montant au taux le plus élevé possible.